



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 03 juin à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 27 Pour 22 Contre 5 Abstention /	Excusés : <b>BUTHOD Maryse (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), BUTHOD-RUFFIER Odile (pouvoir à ASTIER Fabienne), GENTIL Isabelle (pouvoir à VILLIEN Michelle), GOSTOLI Michel (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean), HANRARD Bernard (pouvoir à VIBERT Christian), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à BERARD Patricia), PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard), SILVESTRE Jean-Louis (pouvoir à TRESALLET Gilles)</b>
Date de convocation : 28/05/2025	Absents : <b>DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît</b>
Date de publication : 10/06/2025	Formant la majorité des membres en exercice  Madame Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2025-086

Objet : **Budget annexe Assainissement - Vote du budget supplémentaire 2025**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 et suivants et R 2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption des budgets ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2224-7 et suivants, relatifs au service public industriel et commercial de l'eau et de l'assainissement ;

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, notamment les annexes 4 et 5 relatives au plan comptable M49 applicables aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2016-083 du 7 mars 2016 portant création des régies eau et assainissement et approuvant les statuts ;

**Considérant** la délibération n°2025-004 du 7 janvier 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ;

**Considérant** l'avis de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 20 mai 2025 ;

**Considérant** l'avis du conseil d'exploitation de la régie de l'Assainissement du 26 mai 2025 ;

**Considérant** la délibération n°2025-079 du 3 juin 2025 d'affectation des résultats 2024 du budget annexe Assainissement ;

Monsieur le maire rappelle :

- Qu'il y a lieu d'adopter le Budget Supplémentaire 2025, afin de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2024, et ce, dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique 2024, dès lors que ce dernier intervient après le vote du Budget Primitif ;
- Que le Budget Supplémentaire 2025 permet également d'intégrer les Restes à Réaliser 2024 et de procéder à des ajustements de crédits budgétaires.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Après avoir présenté la synthèse du Budget Supplémentaire 2025, pour le Budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise, il demande au Conseil Municipal d'approuver les propositions comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - €</b>		<b>Propositions BS 2025</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Restes à réaliser 2024</b>	<b>Evolutions des crédits</b>	<b>Proposition nouvelle</b>
011 - Charges à caractère général	125 150.00		29 500.02	<b>154 650.02</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00		0.00	<b>20 000.00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0.00		128 627.00	<b>128 627.00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000.00		-0.02	<b>169 999.98</b>
65 - Autres charges de gestion courante	402 000.00		100 000.00	<b>502 000.00</b>
66 - Charges financières	11 000.00		0.00	<b>11 000.00</b>
67 - Charges spécifiques	10 000.00		0.00	<b>10 000.00</b>
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 000.00		0.00	<b>3 000.00</b>
<b>TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>741 150.00</b>	<b>0.00</b>	<b>258 127.00</b>	<b>999 277.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT - €</b>		<b>Propositions BS 2025</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Restes à réaliser 2024</b>	<b>Evolutions des crédits</b>	<b>Proposition nouvelle</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00		366 277.23	<b>366 277.23</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 000.00		0.00	<b>55 000.00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	686 150.00		-108 150.23	<b>577 999.77</b>
75 - Autres produits de gestion courante	0.00		0.00	<b>0.00</b>
77 - Produits spécifiques	0.00		0.00	<b>0.00</b>
<b>TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>741 150.00</b>	<b>0.00</b>	<b>258 127.00</b>	<b>999 277.00</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT - €</b>		<b>Propositions BS 2025</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Restes à réaliser 2024</b>	<b>Evolutions des crédits</b>	<b>Proposition nouvelle</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 000.00		0.00	<b>55 000.00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 000.00		0.00	<b>45 000.00</b>
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00		27 000.00	<b>47 000.00</b>
21 - Immobilisations corporelles	460 000.00		657 212.00	<b>1 117 212.00</b>
23 - Immobilisations en cours	0.00		0.00	<b>0.00</b>
<b>TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>580 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>684 212.00</b>	<b>1 264 212.00</b>

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

**RECETTES D'INVESTISSEMENT - €**

Chapitre	BP 2025	Propositions BS 2025		
		Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00		465 585.02	465 585.02
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00		128 627.00	128 627.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000.00		-0.02	169 999.98
13 - Subventions d'investissement	0.00		0.00	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	410 000.00		90 000.00	500 000.00
<b>TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>580 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>684 212.00</b>	<b>1 264 212.00</b>

En synthèse, le nouvel équilibre budgétaire pour 2025 s'établit de la manière suivante :

RESULTATS - €	BP 2025	Propositions BS 2025		
		Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	741 150.00	0.00	258 127.00	999 277.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	741 150.00	0.00	258 127.00	999 277.00
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	580 000.00	0.00	684 212.00	1 264 212.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	580 000.00	0.00	684 212.00	1 264 212.00
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire 2025 du Budget annexe Assainissement de la Commune de La Plagne Tarentaise ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
La secrétaire de séance  
Fabienne ASTIER



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.